

1. *Débitrice*: **Innovations Multi-Services Sàrl**, route de Grand-Lancy 2, **1227 Les Acacias GE**
2. *Déclaration de faillite*: 25.04.2006
3. *Suspension de faillite*: 19.02.2007
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 12.03.2007
5. *Avance de frais*: CHF 4'500.00

6. *Remarques*: But: nettoyage des moquettes et tapis, traitement de l'eau de toute nature, importation et exportation de produits ayant trait à l'environnement et à l'habitat ainsi que toutes opérations commerciales s'y rattachant.

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.

Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Pour tout renseignement:

Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08

Office des faillites
1227 Carouge

(03799480)